Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Alimentation **Sous-direction de la santé et de la protection animale** **Mission de coordination sanitaire internationale** **Sous-direction de la réglementation, de la recherche et de la coordination des contrôles** **Bureau de la recherche et des laboratoires d'analyses** **Adresse : 251, rue de Vaugirard 75732 Paris cedex 15** Suivi par : Alexandre BLANC-GONNET Tél : 01 49 55 81 49 Fax : 01 49 55 49 61 Réf. Interne : NS antibio aquaculture 0807.doc Réf. Classement : RL0700135	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2007-8214** **Date: 23 août 2007** Classement : OTA 38

Date de mise en application Immédiate
Annule et remplace : Notes de service DGAL/SDHA/N93/N8127 du 30 juillet 1993 et DGAL/SDHA/N93/N8184 du 25 octobre 1993
Date limite de réponse : sans objet
Nombre d'annexe : -
Degré et période de confidentialité : Aucune

Objet : Détection des résidus à activité antibiotique dans les produits d'aquaculture

Bases juridiques : Directive 96/23/CE du Conseil, du 29 avril 1996, relative aux mesures de contrôle à mettre en œuvre à l'égard de certaines substances et de leurs résidus dans les animaux vivants et leurs produits

Résumé : La présente note de service référence la méthode de détection des résidus à activité antibiotique dans les produits d'aquaculture.

MOTS-CLES : Méthode officielle d'analyse – aquaculture – antibiotique - résidus

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services vétérinaires - Vétérinaires responsables des postes d'inspection frontaliers - LERMVD - Laboratoires vétérinaires départementaux	Pour information : - Préfets - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires - Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA - DGCCRF - AFSSA - Laboratoire vétérinaire de Rungis - COFRAC

J’ai l’honneur de vous faire parvenir les références de la nouvelle méthode de détection des résidus à activité antibiotique dans les produits d’aquaculture.

Méthode	Référence	Remplace
méthode de détection des résidus à activité antibiotique dans les produits d’aquaculture	LMV/93/01 version 2	LMV/93/01 version 1

Cette nouvelle méthode a été développée par le laboratoire national de référence pour le contrôle des médicaments vétérinaires (Agence française de sécurité sanitaire des aliments, Laboratoire d’études et de recherche sur les médicaments vétérinaires et les désinfectants – AFSSA LERMVD, site de Fougères).

Le protocole opératoire de cette méthode est soumis à diffusion restreinte. Il sera diffusé dans son intégralité aux laboratoires agréés pour la détection des résidus à activité antibiotique dans les produits d’aquaculture pour mise en œuvre ainsi que, sur leur demande, aux directeurs départementaux des services vétérinaires.

Monique ELOIT
Directrice Générale Adjointe
C.V.O.